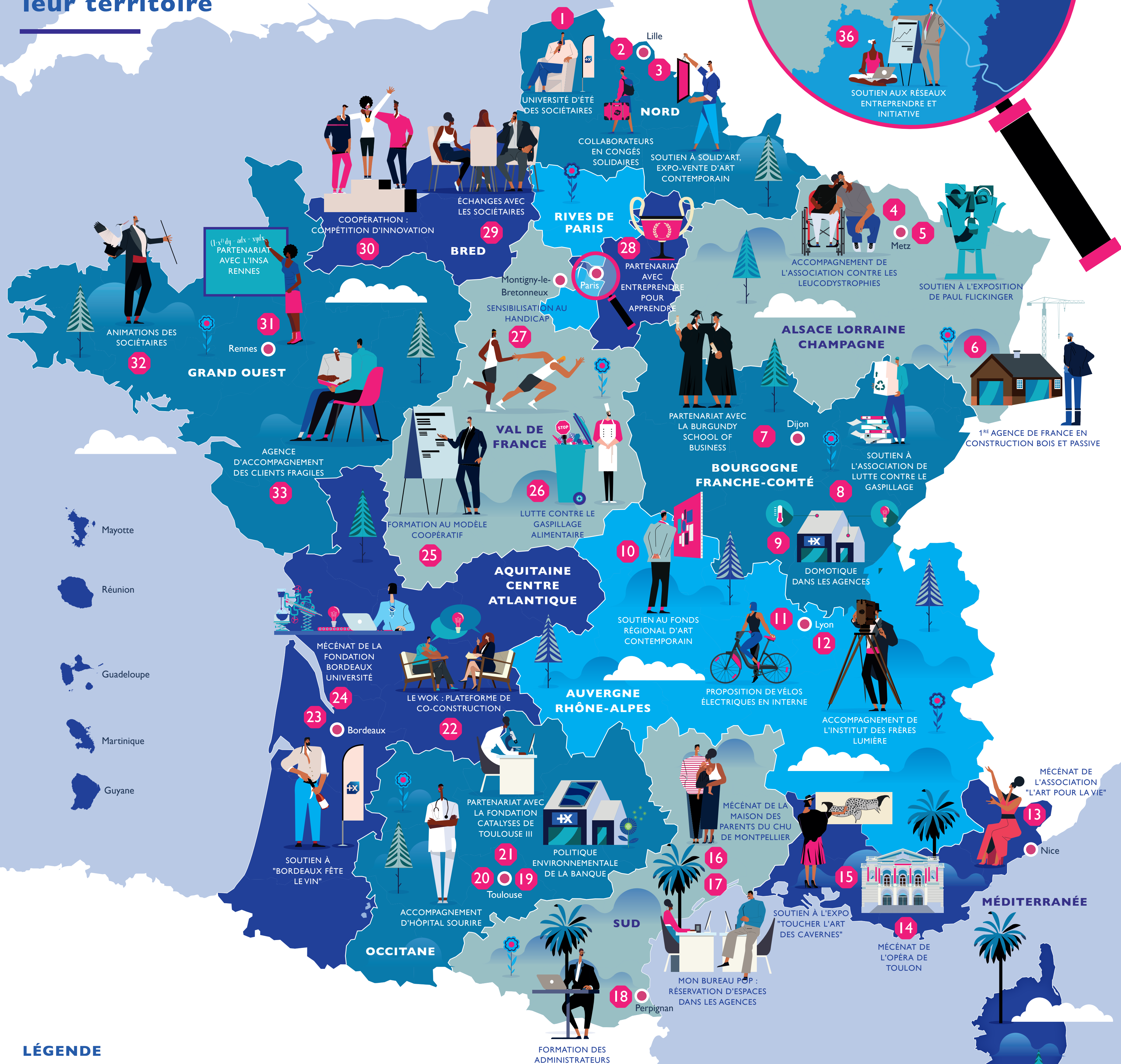


Les Banques Populaires, au plus près des attentes de leur territoire



LÉGENDE

X Retrouvez la liste des témoignages en pages 4 et 5 du livret et sur le site www.guide-rse.banquepopulaire.fr



0 50 100 150 200KM

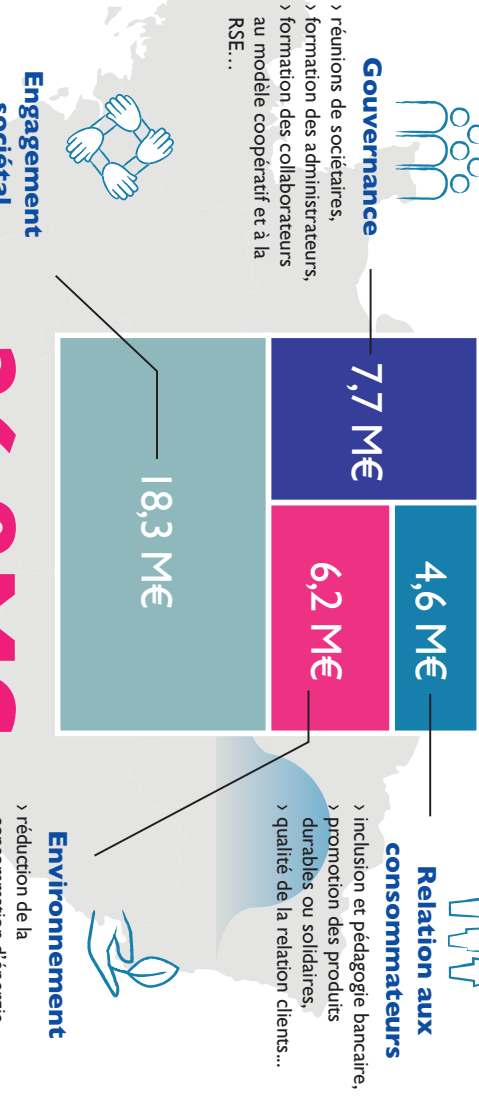
casden

CREDIT COOPÉRATIF
UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

LE GUIDE BLEU COOPÉRATIF & RSE 2018



36,8 M€
répartis sur 2900 actions
+4 % par rapport à 2017



Sociétal

- > aide à la création d'entreprises,
- > éducation et recherche,
- > culture et patrimoine,
- > insertion, emploi et solidarité...

Environnement

- > réduction de la consommation d'énergie,
- > réduction de l'empreinte carbone,
- > bâtiments écologiques...

Gouvernance

- > réunions de sociétaires,
- > formation des administrateurs,
- > promotion des produits durables ou solidaires,
- > qualité de la relation clients... RSE...

Relation aux consommateurs

- > inclusion et pédagogie bancaire,
- > promotion des produits durables ou solidaires,
- > qualité de la relation clients...

RÉPARTITION DU MONTANT DU DIVIDENDE COOPÉRATIF & RSE

Parce que leur modèle est coopératif depuis 100 ans, les Banques Populaires sont engagées en régions dans de multiples actions socialement responsables et respectueuses de l'intérêt général.

Afin de mesurer et valoriser ces engagements en faveur des personnes et des organisations sur leurs territoires, elles ont créé en 2010 le Dividende coopératif & RSE, outil de pilotage et de mesure élaboré autour de la norme de référence internationale en matière de responsabilité sociale ISO 26000.

Ces engagements des Banques Populaires constituent un véritable « plus coopératif », vecteur d'innovation sociale et d'amélioration continue des pratiques bancaires au service de la société.

36,8 MILLIONS D'EUROS INVESTIS DANS LES TERRITOIRES

LES 7 PRINCIPES COOPÉRATIFS INTERNATIONAUX

L'Alliance coopérative internationale (ACI) est à l'origine des sept grands principes qui sont aujourd'hui la référence mondiale des coopératives.



Principe n°1

Adhésion volontaire et ouverte à tous

L'adhésion à une Banque Populaire est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.

47,7 % des clients des Banques Populaires sont sociétaires.

4,4 millions de sociétaires au sein des 14 Banques Populaires.

85 % de sociétaires particuliers.

13 % de professionnels.

2 % d'entreprises et associations.

188 604 nouveaux sociétaires en 2018.



Principe n°2

Pouvoir démocratique exercé par les membres

Vote des sociétaires

Un vote des sociétaires historiquement à la proportionnelle :

un homme = 0,25% maximum des voix exprimées en assemblée générale et des plébiscites de détermination des parts sociales bas.

Montant moyen de parts sociales détenues par sociétaire : **2235 €**.

Valeur moyenne d'une part sociale : **15,9 €**.

16 % des sociétaires ont voté lors des assemblées générales ordinaires ou mixtes.

Représentation des sociétaires

225 administrateurs d'un âge moyen de 60 ans.

17 censeurs.

8 réunions de conseil d'administration en moyenne par banque.

15 réunions de comités spécialisés issus du conseil d'administration en moyenne par banque.

83 % de participation des administrateurs aux conseils d'administration.

44 % de femmes administratrices.

14,2 % de femmes présidentes de conseil d'administration.



Principe n°3

Participation économique des membres

Une rémunération des parts sociales en 2018 à **1,50 %**.

17 % du résultat net redistribué sous formes d'intérêts aux parts sociales (moyenne des Banques Populaires en 2017 validée en AG 2018).

84 % des sociétaires économiquement actifs au sein de leur coopérative.

Un montant de détention du capital par sociétaire plafonné.

8,8 % des sociétaires détiennent **50 %** du capital de leur Banque Populaire.



Principe n°4

Autonomie et indépendance

Le capital social des Banques Populaires est détenu à **100 %** par les sociétaires.



Principe n°5

Éducation, formation et information

5,9 M€ de dépenses consacrées à la vie coopérative et à la communication aux sociétaires.

613 réunions de sociétaires de proximité (moins de 50 sociétaires).

95 réunions de sociétaires réunissant entre 50 et 300 sociétaires.

64 % des nouveaux collaborateurs formés au modèle coopératif des Banques Populaires.

83 % des administrateurs formés par la Fédération Nationale des Banques Populaires et leur banque.



Principe n°7

Engagement envers la communauté

7 Banques Populaires ont remis des prix à des associations sur vote des sociétaires.

134 clubs de sociétaires.

1740 membres de clubs de sociétaires.

310 réunions de clubs de sociétaires.



Principe n°6

Coopération entre les coopératives

Le réseau des Banques Populaires est membre fondateur de la CIBP qui regroupe des banques coopératives dans le monde, membre de Coop FR et du Conseil Supérieur de la Coopération.

8 Banques Populaires soutiennent la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de leur territoire.

LES CHIFFRES-CLÉS RSE 2018

LES 14 BANQUES POPULAIRES À L'ÉCOUTE DES BESOINS DE LEURS CLIENTS



Produits solidaires en faveur de l'environnement

Stock au 31 décembre 2018

2,1 millions de Livrets Développement Durable, pour un encours de **8733 M€**.

44 000 Livrets Codevalir, pour un encours de **1430 M€**.

15 000 Prevoir pour un encours de **181 M€**.

26 000 Eco PTZ, pour un encours de **208 M€**.



Prise en considération de l'environnement

6 banques disposent de 11 bâtiments certifiés ou éco-labellisés, soit 75 816 m².



Accessibilité des agences

121 agences Banque Populaire en zone rurale.

167 agences Banque Populaire implantées dans les quartiers prioritaires en zone urbaine.

10 Banques Populaires ont mis en place le service ACCEO à destination des personnes sourdes et malentendantes.

11 Banques Populaires ont rendu leur site Internet accessible aux seniors et personnes en situation de handicap grâce au service FacITTI.

+ Service bancaire de base : **10 366**.

+ Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité : **24 928**.

DES BANQUES INVESTIES DANS LEUR TERRITOIRE



Achats responsables

5,6 M€ d'achats auprès du secteur du travail adapté et protégé.

13 484 fournisseurs de catégories PME et ETI représentant **95 %** des fournisseurs des Banques Populaires.

558 M€ d'achats auprès des PME et ETI, soit représentant **66 %** du montant d'achat total.



Financement des PME/TPE

1 045 structures accompagnées via France Active, soit **2 456** emplois créés.

5 595 microcrédits accordés par l'Adie, soit **6 775** emplois créés ou maintenus.

DES BANQUES AUX CÔTÉS DE LEURS COLLABORATEURS



Égalité professionnelle

17 721 femmes en CDI dont 28% cadres.

11 742 hommes en CDI dont 56% cadres.

43 % des postes d'encadrement sont occupés par des femmes.



Recours au secteur adapté et protégé

188 ETP développés auprès du secteur adapté et protégé.

Taux d'emploi des personnes en situation de handicap : **4,67 %**.

Formation des collaborateurs

27 770 collaborateurs Banque Populaire en CDI formés en 2018.

94 % de l'effectif en CDI formé.

66 % des heures de formation consacrées aux non cadres.

8 banques ont mis en place une formation ou une sensibilisation à la RSE.

9 banques prennent en compte des critères RSE et/ou de qualité dans la définition des contrats d'intéressement et de participation et des collaborateurs.

